



Académie Française de Muay Thai 2026-2027

AFMT – Frais d’organisation d’un gala AFMT

Comme prévu dans notre projet fédéral nous voulons permettre à tous les clubs AFMT d’organiser leurs galas sans frais lors de la première demande d’autorisation de manifestation.

Classification des galas	1 ^{er} gala sur la saison	2 nd gala (ou plus) sur la saison
Galas régionaux (avec des combats classe C, B et maximum 1 classe A)	Gratuit	Gratuit
Galas nationaux (avec des combats classe C, B et maximum 1 classe A)	Gratuit	Gratuit
Galas nationaux (à partir de 2 combats classe A nationaux)	Gratuit	300,00 €
Galas internationaux (à partir d’un combat avec 1 combattant étranger classe A)	Gratuit	500,00 €

Attention : les tarifs indiqués ci-dessus ne sont valables que pour les clubs ayant au moins 35 licenciés à l’AFMT et pour la saison en cours. Une taxe fédérale équivalente au nombre de licences manquantes sera demandée à tous les clubs organisateurs n’ayant pas ce nombre minimum d’adhérents (soit 35 licences).

Paiement des frais : Le chèque du montant des frais et libellé au nom de l’AFMT doit être envoyé en même temps que le dossier de demande d’organisation.

Places réservées AFMT : Dans le cadre de la représentation officielle de l’Académie Française de Muay Thaï dans nos différentes compétitions, les organisateurs devront impérativement mettre à disposition de la Fédération : 12 entrées, dont 6 au minimum «Bord de ring ».

Ces places devront être envoyées au siège de l’AFMT (au moins 15 jours avant la manifestation) ou mises à disposition à l’entrée du gala sous le nom AFMT.

Pour cela, veuillez prendre contact avec :

- **Sam Berrandou** (Responsable Technique National) Mail : responsabletechnique@afmt.fr
- **Abdel Senoussi** (Responsable Arbitrage National) Mail : arbitrages@afmt.fr